

Modification de l'ordonnance sur le commerce du bois (OCBo) / Procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 22 avril 2026, vous avez invité le gouvernement neuchâtelois à prendre position sur le projet de révision de l'ordonnance sur le commerce du bois (OCBo). Nous vous en remercions.

Le Conseil d'État neuchâtelois soutient le processus engagé et l'ensemble du projet. Il apprécie en particulier le fait que la Confédération prévoit de simplifier les procédures actuellement en vigueur.

Les révisions prévues par le projet étant brèves et allant dans le sens d'une simplification, le Conseil d'État n'a pas de remarque particulière à formuler.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre retour et, dans l'attente d'une issue positive à ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 6 juillet 2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
F. MAIRY

La chancelière,
S. DESPLAND